

Information sur les mesures prises au sein des magasins dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19) et de la décision gouvernementale liée à la fermeture des rayons "non essentiels"

Réunion du CSE NORD et EST de la Société CSF du 9 novembre 2020

Contexte

Après l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire en France le 17 octobre dernier, un couvre-feu nocturne a été instauré sur certains territoires ce même jour, puis le Premier ministre a annoncé l'extension du couvre-feu à de nouveaux départements. Ainsi, 54 départements étaient sous couvre-feu nocturne à partir de vendredi 23 octobre 2020 minuit.

Face à l'aggravation de la situation sanitaire en France et alors que la France fait face à une nouvelle vague épidémique causée par le coronavirus, le Président de la République, le mercredi 28 octobre 2020, a depuis notamment :

- décidé d'un deuxième confinement national à compter du 29 octobre minuit jusqu'au 1^{er} décembre au moins mettant fin aux mesures de couvre-feu alors en vigueur
- décidé la fermeture des commerces non essentiels et des établissements recevant du public comme les bars et les restaurants ou les établissements sportifs.

Lorsque le télétravail n'est pas praticable, **comme cela est le cas au sein de nos magasins**, la continuité de l'activité dans le contexte de circulation du virus est assurée par le respect de l'ensemble des règles d'hygiène et de distanciation physique sur le lieu de travail prévu par le Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19, actualisé le 29 octobre 2020.

Contexte

Comme lors de la première vague épidémique causée par le coronavirus, afin de répondre aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population française, le secteur alimentaire demeure ouvert, et l'exigence de responsabilité et de solidarité s'applique à l'entreprise et à ses collaborateurs avec une importance particulière, nécessitant d'aller au-delà de notre cadre habituel.

C'est ce que nous avons fait depuis le début de cette crise, selon l'évolution de la situation, tout comme l'ensemble de nos équipes et de nos représentants du personnel, qui se sont mobilisés de façon extraordinaire.

Le décret du 2 novembre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, modifie l'article 37 du décret du 29 octobre 2020, et prévoit notamment la liste des activités autorisées et l'obligation d'affichage de la capacité maximale d'accueil de l'établissement (4 m² par client).

Engagements de Carrefour

La santé des collaborateurs et des clients est, et restera la priorité du groupe Carrefour :

« Nous conservons une extrême vigilance à la sécurité de nos équipes et de nos clients, et nous adaptons en permanence notre gouvernance ainsi que nos modèles commerciaux et opérationnels à l'évolution de la situation sanitaire » (Alexandre Bompard – 28/10/2020).

Le Groupe s'engage à suivre pleinement les recommandations du gouvernement.

Un vade-mecum a été établi. *« Ce vade-mecum stipule la liste des engagements de Carrefour France vis-à-vis de ses clients et de ses salariés, ainsi que les réponses aux questions des autorités » (Rami Baithié 3/11/2020)*

Il rappelle que :

- Nous respectons des règles sanitaires très strictes et certifiées.
- Nous appliquons la fermeture des rayons non-essentiels comme l'a demandé le gouvernement.

Sommaire

1

Mesures prises au sein des magasins dans le cadre de la décision gouvernementale liée à la fermeture des rayons "non essentiels"

2

Gestion du flux Client

3

Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

4

Examen et échanges sur le projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins et sur les mesures de prévention envisagées dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)

Mesures prises au sein des magasins dans le cadre de la décision gouvernementale liée à la fermeture des rayons "non essentiels"



Décision gouvernementale prévoyant la fermeture des rayons "non essentiels"

Le **décret du 2 novembre 2020**, modifiant l'article 37 du décret du 29 octobre 2020, prévoit notamment, pour les supermarchés :

- les produits qui continuent à être accessibles en libre service aux clients,
- les produits qui ne peuvent plus être vendus sous forme de libre service mais plutôt de commande ou de retrait par le client.

Pour tenir compte de ces dispositions, des modalités particulières doivent être mises en place



Liste des familles autorisées ou interdites à la vente libre service



Liste des familles autorisées ou interdites à la vente libre service



Liste familles autorisées à la vente libre service		Liste familles interdites à la vente libre service				
BAZAR/ CULTURE	350	Pointon	BAZAR/ CULTURE			
	352	Colles & Adhésifs				
	353	eaux dom adjutants diluants				
	360	Poêles, moules et casseroles		AMÉUBLEMENT ET LITÉRIE		
	361	Accessoires de cuisine		DECORATION DE NOËL		
	362	Rangement cuisine		405	Librairie	
	363	Bougies Décoration		420	Bagagerie	
	409	Console de Jeux vidéos (mais pas jeux vidéo)		421-425	CIVITÉ	
	364	Brosserie Balai		430	Jouet	
	375	Vaisselle et Verrierie		409	JEUX VIDEO'S (mais consoles autorisées)	
	376	Bocaux et Caoutchouc		451	articles de sport	
	377	Vaisselle à jeter (VAJ)		TEXTILE		
	383	Matériel et outillage de jardin		505	Linge de nuit Enfant	
	385	Bricolage		510	Linge de nuit Femme	
	385	385996 outillage électrique		515	Linge de nuit Homme	
	395	Electricité Eclairage		540	TG Accessoires MODE	
	396	Piles et boîtiers		509 001	Legging Femme/Enfant	Pantalon
	397	Ampoules		512 002	Pantalon femme	
	398	Ecriture		516 001	Basic Homme	
	399	Papeterie/ Bureaux/ Correspondance		530 001	Pantoufle	
	400	Emballages ménagers		530 002	Botte Pluie (hiver) plage (été)	
		Coffret cadeaux (smartbox ...) & Carte Cadeaux		EPCS	Gros Electromenager	
	402	Carterie & papier cadeau		PFT	FLEURS	
	402	Cadres sous verres albums phot				
	410	Soin du linge (bazar)				
	445	Lubrifiants				
	446	Acces. Auto et entretien				
	447	Accessoires vélo				
	448	Cycles				
	381/382	Engrais Terreau et Traitement Phyto				
	555	Petite & Moyenne Puericulture				
	550 001	Mercerie/Semelles L'acots		access. Couture		
	550 002			access. Chaussants		
545 001	Sous-vêtement bébé					
545 002	Sous-vêtement enfant					
545 003	Sous-Vêtement femme					
545 004	Sous-vêtement homme					
520 001	Collants					
520 002	Mi-bas/ Collants peg					
522	Mi-bas					
525 001	Chaussette Bébé					
525 002	Chaussette Enfant					
525 003	Chaussette Femme					
525 004	Chaussette Homme					
535 003	Linge de Table					
535 001	Linge de Lit					
535 002	Linge de Toilette					
535 004	Accessoires Literie / couettes					
500	Linge de nuit Bébé					
408	Cartouches & acc Info					
420	Image & Son					
370 001	PEM Cuisine					
370 002	PEM Entretien Beauté Saisonnier					
	PLANTES					

Large communication/affichage au sein de nos magasins

A l'entrée de nos magasins :



Nos services pour vous accompagner



Tous nos rayons non alimentaires restent ouverts à l'exception de :

- la librairie, CD et DVD
- les jeux vidéos
- les jouets
- les loisirs
- les bagages
- les décorations de Noël
- les fleurs
- le textile (sauf sous vêtements, collants, chaussettes et puériculture), les chaussures et les accessoires

Si vous souhaitez l'un de ces produits, commandez-le au **point COMMANDES** et récupérez-le au **point RETRAIT**.

Ensemble restons mobilisés

Carrefour 
market

Large communication / affichage



call collect

Par téléphone*
0 980 980 787

WhatsApp
06 72 58 58 41

100% d'aide à domicile

Besoin d'un produit non alimentaire ?
Commandez-le et récupérez-le dans le magasin de votre choix dès le lendemain.

Réseaux sociaux



Carrefour

Plus que jamais à vos côtés pour vous faciliter les courses

Chère cliente, cher client,

Conformément aux directives gouvernementales, nos rayons non alimentaires restent ouverts dans vos magasins exception faite des rayons jouets, textile (hors bébé et sous vêtements), sports (hors cycle), culture et fleurs.

Ces rayons sont fermés à compter du 04/11/2020. Pour vous permettre de faire l'ensemble de vos courses, l'essentiel des produits non disponibles en magasin reste bien disponibles sur carrefour.fr

Tout votre magasin disponible sur carrefour.fr

Jouets, sport, loisirs

Culture et jeux vidéo

Smartphones et objets connectés

JE DÉCOUVRE

Préparez facilement vos courses de Noël sur carrefour.fr

Tous les jouets de notre catalogue Jouets de Noël sont disponibles sur le Drive à prix imbattable.

JE COMMANDE

Tous les articles de ce rayon sont disponibles au **point COMMANDES.**

Carrefour market

Ces produits sont temporairement indisponibles en libre-service, commandez-le au **point COMMANDES.**

Carrefour market

Options de commandes non alimentaires



Options de commandes non alimentaires

1

Commandes en magasins

Processus de collecte des articles sous restrictions en magasin avec la mise en place **d'un point commande en magasin**, avec du personnel magasin dédié et **le paiement au point retrait (l'accueil du magasin)**

2

Call&Collect

Un **call center** est en place au niveau du siège. Les **commandes clients sont passées via un numéro dédié**. Le **retrait de commande est à J+1** (à partir de 14h). Le magasin réalise le picking et la remise client. Le paiement est effectué à l'accueil.

3

Drive

Renforcement de l'offre non alimentaire sur le Drive (pas de processus supplémentaire magasin avec une possible volumétrie supérieure)

4

Site dédié « Noël »

Possibilité d'extension du site dédié jouets à tout le non alimentaire (pas de processus supplémentaire magasin avec une possible volumétrie supérieure)

Options de commandes non alimentaires au sein des magasins Market

Vous avez besoin d'un produit non alimentaire?

En magasin
Retrouvez-nous en **point COMMANDES**, nos équipes vous préparent vos produits. Retirez-les au **point RETRAIT**.

Commandez vos jouets en ligne
+ de 3000 jouets disponibles en un clic sur JOUETSNOEL.CARREFOUR.FR

Ensemble restons mobilisés



Magasin sans Drive

Vous avez besoin d'un produit non alimentaire?

En magasin
Retrouvez-nous en **point COMMANDES**, nos équipes vous préparent vos produits. Retirez-les au **point RETRAIT**.

En Call & Collect
Commandez et récupérez votre produit dès le lendemain dans le magasin de votre choix.

En Drive
Nos produits non alimentaires sont disponibles en drive. Passez commande sur Carrefour.fr.

Commandez vos jouets en ligne
+ de 3000 jouets disponibles en un clic sur JOUETSNOEL.CARREFOUR.FR

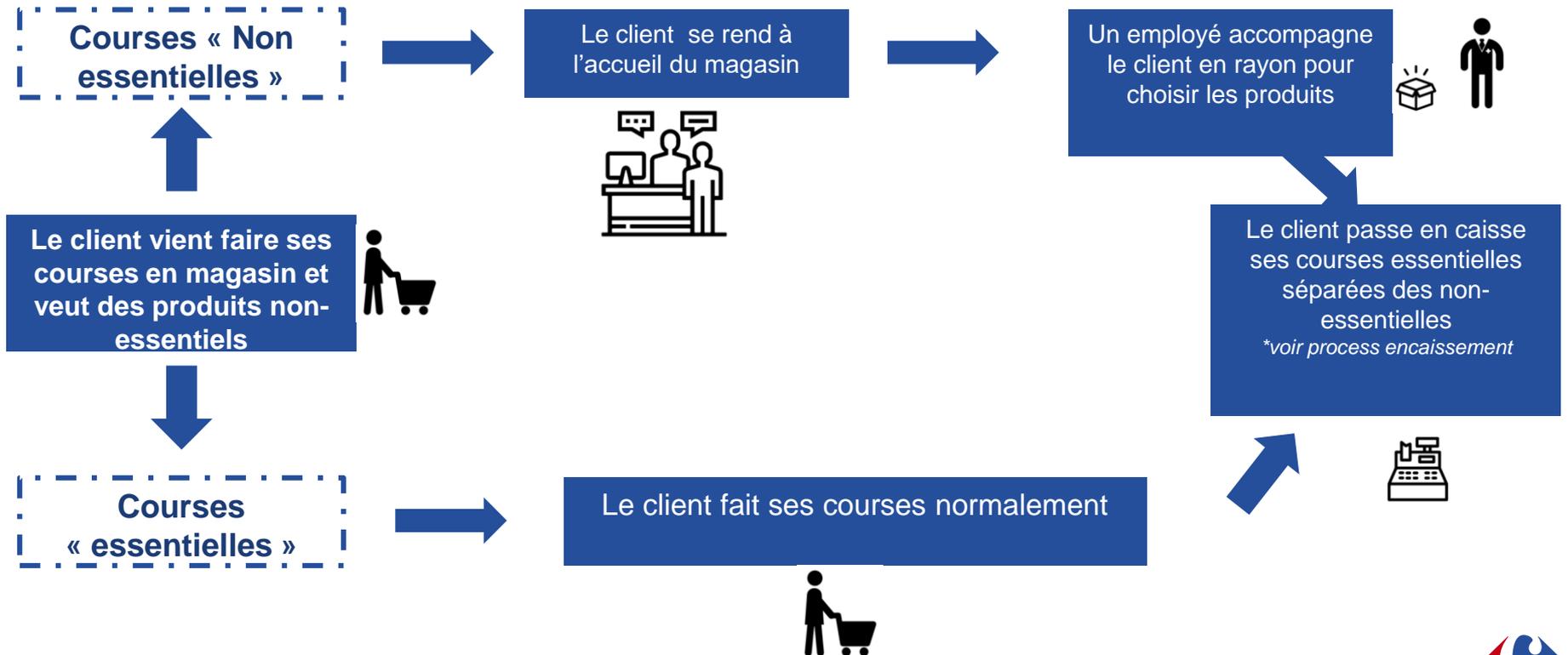
Ensemble restons mobilisés



Magasin avec Drive



Commandes en magasin : le parcours client



Le Process Client



Point de commande

Les personnes qui préparent les commandes sont identifiées par un badge

1/ Le client a déjà fait ses courses

Le client se présente à l'accueil du magasin : il souhaite un article interdit à la vente (il a fait son choix avant)

L'accueil appelle une personne du rayon pour accompagner le client en rayon

La personne du rayon, accompagnée du client, va chercher l'article en rayon

La personne du rayon encaisse l'article sur une caisse dédiée

Le client paie et part avec son article



Le client fait ses courses puis récupère sa commande à l'accueil muni de son ticket de caisse

Le ticket de caisse est remis au client. Le duplicata et l'article sont déposés à l'accueil

La personne du rayon édite un duplicata

2/ Le client doit faire ses courses

Point de retrait





Ventes produits “non essentiels”

Les règles pour la vente des produits “non essentiels”

- ❑ Le client ne peut pas se servir en rayon
- ❑ Le client ne doit pas être en possession des articles sur la surface de vente
- ❑ Le(s) produits « non autorisés » ne doivent pas figurer sur le même ticket que des « produits autorisés »
- ❑ Le client peut commander un article et le récupérer à un point identifié.

En caisse

Si un client passe en caisse avec des produits « non essentiels » :

- ❑ Isolez les produits concernés
- ❑ Informez le client qu’il est interdit de commercialiser ces articles en libre service : « *La nouvelle réglementation ne nous autorise pas à commercialiser ces produits en libre service* »
- ❑ Redirigez le client vers l’accueil ou le point de commande défini par le magasin : “ *Pour l’achat de ces articles je vous invite à vous diriger vers le point “Pass and Collect” du magasin* ”



Call & Collect

NOTRE SERVICE

- ★ Proposer la **même offre sur le Non-AI** que celle **accessible sur Carrefour Drive pour les produits dits "non essentiel"**
- ★ Un service valable pour tous les magasins **Hyper et Market** (intégrés comme franchisés), qui **ont un Drive**
- ★ Un service valable pour **tous les clients sans minimum d'achat** avec des modes de contact adaptés aux personnes "peu à l'aise avec le digital":
 - Contact du client par tél pour tous
 - WhatsApp pour les personnes fragiles et le personnel hospitalier
- ★ Commande à J avec mise à disposition des produits à J+1 en magasin
- ★ **Espace dédié** pour réception et encaissement à l'extérieur de la surface de vente

NOTRE PROCESS

1

Appel Client et prise en charge par CSC

- ★ **J - 8H30-18H00**: du lundi au samedi

2

Prise de commande et coordonnées clients

(via Carrefour Drive et formulaire KIPIT)

3

Transmission de la commande aux équipes magasins via fichier excel * (à DM et OPS) (2x/j) et au client via mail

- ★ **J - 13h et 19H**

J+1

4

Préparation de la commande par l'équipe magasin par Personal Shopper *(en cas de manquant, le personal shopper appelle le client pour l'avertir)*

- ★ **J+1- avant 14h**

5

Réception commande et encaissement du client dans un espace dédié hors de la surface de vente

- ★ **J+1- à partir de 14h00**

Drive & Site dédié « Noël »

Ambitions

Nous proposons à nos Clients de retrouver l'offre non alimentaire fermée **en drives**

- **100% de l'offre jouets de Noël est disponible en drive, à préparer en magasins**
- Nous complétons avec **les références clefs des rayons fermés** : livres, DVD, linge de maison, sélection textile...
- et nous complétons par des références bazar / maison
- et bien sûr nous conservons toutes les références actuelles en drive et C&C 2h.

The screenshot shows the Carrefour website interface. At the top, there is a search bar with the text "Pain, oeufs, jeux-vidéo, ampoules, ...". Below the search bar, there are navigation links for "Ma cagnotte 134.23€", "Utiliser mes Primes Fidélité", "Catalogues Inscrivez-vous aux e-catalogues", "Promotions", and "Ouvrir mon panier". The main content area features a large banner for "Jouets, culture, loisirs, textiles et tous nos promotions à commander en ligne et à retirer gratuitement en magasins". Below this banner, there are several smaller promotional tiles, including one for "Paniers. Livraison gratuite, aide à la commande" and another for "NOËL Gros comme ça + 20% d'économies". The bottom section of the page displays "Découvrez nos offres du moment" with four categories: "Jouets de Noël", "Promotions et bons plans", "Meilleures ventes", and "Spécial télétravail".

Mise en place d'une signalétique spécifique à destination de nos clients



Mise en place d'une signalétique spécifique à destination de nos clients

- ❑ Signalisation du Point commande : Mise en place d'une affiche sur un pied américain visible et dans le flux
- ❑ Point retrait : Mise en place d'une affiche visible à l'extérieur du magasin, au niveau de la caisse dédiée
- ❑ Affiches à positionner dans les allées : Mise en place d'une affiche sur un pied américain visible et à l'entrée des allées
- ❑ Fermeture des rayons : Mise en place de deux bandes de rubalise parallèles au sol (1 à 70cm et 1 à 1m50). Ne pas fermer en croisant

Mise en place d'une signalétique spécifique à destination de nos clients



Exemples d'affiches à positionner dans les allées

Chers clients,
Notre personnel dédié
au **point COMMANDES**
est à votre disposition.

Vous pouvez directement
commander, puis retirer
et régler vos articles au
point RETRAIT.

Parmi tous nos produits, retrouvez par exemple :



Rayon Jouets

Chers clients,
Notre personnel dédié
au **point COMMANDES**
est à votre disposition.

Vous pouvez directement
commander, puis retirer
et régler vos articles au
point RETRAIT.

Parmi tous nos produits, retrouvez par exemple :



Rayon Textile

Chers clients,
Notre personnel dédié
au **point COMMANDES**
est à votre disposition.

Vous pouvez directement
commander, puis retirer
et régler vos articles au
point RETRAIT.

Parmi tous nos produits, retrouvez par exemple :



Rayon Bazar



Gestion du flux client



Mise en place et calcul de la jauge

Le principe de la jauge a été prévu par les dispositions réglementaires, tout comme lors du premier confinement.

Cette jauge correspond au nombre maximum de clients pouvant être simultanément présents dans le magasin, sur la base d'un espace de 4 m² par client.

Comme lors du premier confinement, la jauge est calculée en prenant la surface de vente, réduite de 40% (pour tenir compte des gondoles et autres mobiliers du magasin) et divisée par 4.

La jauge indique le nombre de clients maximum pouvant être simultanément accueilli dans le magasin.

Le calcul à établir pour afficher la jauge maximale autorisée en magasin est le suivant : (surface de vente x 0,6) / 4 = jauge maximale autorisée

Exemple d'un magasin de 2000 m² : $(2000 \times 0,6) / 4 = 300$

Affichage de la jauge à l'entrée du magasin



Mise en place à l'entrée du magasin en complétant pour chaque magasin ((surface de vente x 0,6) / 4)

Gestion du flux client

La santé de nos collaborateurs et de nos clients sont nos premières priorités.

Aussi, et au-delà du calcul de la jauge :

- Les entrées et sorties sont distinguées dans chaque magasin où cela est possible
- Les collaborateurs sont vigilants et rappellent aux clients l'importance de ces mesures
- Le parcours client est rendu le plus fluide possible

L'application de l'ensemble de ces mesures permet de maintenir un espace de 4 m² par client.

En cas d'affluence significative, le respect des distances et du parcours client nous conduira à la mise en place de files d'attente éphémères dans les magasins les plus à risque.

Nous veillons à ce que les clients respectent une distance d'un mètre entre eux. Un affichage spécifique sur le respect de la distanciation collaborateurs-clients et entre clients est mis en place au sein de nos magasins. Des spots radios sont régulièrement diffusés dans nos magasins à ce sujet ainsi que sur les autres gestes barrières.

Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients



Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

De très nombreuses mesures de protection de la santé et d'hygiène ont été mises en place lors de la première phase de la crise sanitaire, au printemps 2020.

Ces mesures ont pu être adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Par ailleurs, ces mesures font actuellement l'objet d'un programme de labellisation afin de démontrer que les dispositions déployées au sein de nos magasins répondent aux exigences requises pour la poursuite d'activité.



Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

Au sein de nos magasins et entrepôts, des mesures de prévention ont été mises en place et ce depuis le début de la crise sanitaire, dont, notamment :

- rappel régulier sur les “*gestes barrières*” ;
- port du masque obligatoire ;
- mise à disposition de gel hydro-alcoolique ;
- installation de parois de protection en plexiglas ;
- marquages au sol pour matérialiser les distances de sécurité et orienter les flux ;
- renforcement du nettoyage et de la désinfection du matériel (paniers, chariots, caisses...) et des locaux.

L’essentiel des mesures mises en œuvre est rappelé ci-après :

Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

- ❑ Diffusion des « gestes barrières », des recommandations gouvernementales et des bonnes pratiques sanitaires auprès des collaborateurs, notamment via des affichages en magasin et de fiches pratiques
- ❑ Port du masque obligatoire pour nos collaborateurs et nos clients
- ❑ Mise à disposition de chaque collaborateur de masques en quantité suffisante, de solutions hydro-alcooliques (elles permettent aux collaborateurs de se désinfecter régulièrement les mains entre deux lavages à l'eau et au savon), et de gants de protection
- ❑ Mise à disposition d'un thermomètre frontal, à destination des collaborateurs souhaitant prendre leur température lors de leur arrivée au sein du magasin ou même tout au long de leur journée de travail (en veillant à respecter la procédure et les règles d'hygiène), tout en leur rappelant qu'il est préférable de prendre sa température à domicile, avant sa prise de poste



Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

❑ Incitation des clients à garder une distance minimale entre eux et avec les salariés :

- marquages au sol (au niveau des caisses, de l'accueil et des rayons traditionnels ainsi que des balances de la zone marché). Un kit est disponible au besoin, afin de renouveler ce marquage
- annonces « micro » régulières (via notamment des enregistrements qui passent toutes les 15 minutes environ)
- retour aux heures et jours d'ouverture habituels des magasins afin de fluidifier le flux client et la concentration
- régulation du flux de clients au sein du magasin : recours au service de sécurité ou aux forces de l'ordre
- limitation des contacts au maximum, notamment par la pose de séparations en plexiglas devant les caisses, à l'accueil
- limitation au maximum des réunions physiques



Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

❑ Prévention des risques de violences physiques et psychologiques de la part de clients

- des mesures de prévention existaient déjà et continueront de s'appliquer (car risque préexistant lié à notre activité)
- ces mesures ont tout de même été renforcées dans le cadre de la crise sanitaire et seront poursuivies : information et sensibilisation des clients sur la situation actuelle, soin particulier à la gestion de l'approvisionnement et à l'achalandage régulier des rayons

❑ Nettoyage renforcé des locaux

- renforcement de la périodicité du nettoyage des locaux
- attention particulière à la désinfection des salles communes, des vestiaires, des sanitaires, des caisses, des « points de contact » (poignées et bouton d'ascenseur), des caddies et des paniers



Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

- ❑ Mise en place d'un "mur de désinfection" à l'entrée du magasin à destination de nos clients, leur permettant notamment de désinfecter leur chariot ou panier ou encore de se désinfecter les mains

- ❑ Mesures spécifiques au drive :

- invitation des clients à ne pas sortir de leur véhicule
- suppression des bons de livraison papier
- désinfection régulière des terminaux et des barres d'appui des « rolls »

- ❑ Poursuite des mesures spécifiques concernant les caisses :

- processus spécifique de prévention pour les salariés des caisses, leur permettant (i) de faire fréquemment des « allers/retours » afin de se laver les mains, (ii) de disposer de solution hydro-alcooliques et (iii) de changer souvent de gants et de masques de protection
- mise à disposition de stylos et de stylets, afin que les salariés ne s'échangent plus leur matériel et qu'ils ne soient plus amenés à toucher directement les écrans tactiles des caisses automatiques
- séparations en plexiglas afin d'isoler les salariés des clients
- mise à disposition de visières transparentes pouvant être utilisées en complément des masques
- invitation des clients à régler par carte bancaire, en utilisant le paiement sans contact lorsque cela est possible (paiement avec la carte PASS : relèvement du plafond du paiement sans contact à 100€)

Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

- ❑ Possibilité d'ouvrir une demi heure plus tôt nos magasins : pour que le personnel soignant, les personnes âgées et les personnes vulnérables puissent faire leurs courses sans être en contact avec le reste de la population. En journée, ces populations disposent d'un accès prioritaire en caisse.
- ❑ Cellule d'aide psychologique, animée par le cabinet PSYA
- ❑ Application des dispositifs en vigueur relatifs aux salariés vulnérables
- ❑ Apposition à l'entrée du magasin et en salle de pause d'une affiche du gouvernement pour inciter les clients et nos salariés au téléchargement de l'application « Tous anti covid »
- ❑ Application de la procédure en cas de suspicion ou de contamination au Covid-19
- ❑ Mise à disposition d'une formation en e-learning à l'attention des collaborateurs relative à la mise en pratique des moyens de prévention contre le risque de contamination par le Covid-19 avec distribution d'un livret de formation aux stagiaires

Mesures collectives et individuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, à destination de nos salariés et de nos clients

- ❑ Désignation d'un référent Covid-19 au sein des magasins de la Société. Il s'agit du Directeur de magasin. Il a pour rôle de garantir la mise en œuvre des procédures internes dès la déclaration d'un cas avéré ou de suspicion au sein du magasin, en lien avec une cellule interne dédiée au sein de Carrefour mise en place depuis le 8 septembre 2020
- ❑ Mise à jour du DUER en fonction de l'évolution de la crise sanitaire
- ❑ Information régulière des CSE en cas de situation de Covid-19 confirmée ou suspectée

Examen et échanges sur le projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins et sur les mesures de prévention envisagées dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)



Projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)

- ❑ En 2020, le DUERP en magasin a été mis à jour à plusieurs reprises dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Une nouvelle mise à jour est envisagée suite au reconfinement national qui a été décidé par le Gouvernement.

- ❑ L'analyse des risques est réalisée en faisant ressortir :
 - le niveau de gravité du risque selon le poste : cotation du risque
 - les moyens de prévention mis en œuvre pour réduire au maximum le risque.

Projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)

Les secteurs, les postes, les activités et les risques par poste sont présentés dans le document ci-joint.

=> Cette trame sera ensuite localement examinée avec les représentants de proximité afin de l'adapter aux spécificités de chaque magasin.

En effet, les cotations du risque et les moyens de prévention sont mis à jour en fonction de chaque situation et évolution par le directeur de magasin après échanges avec les représentants de proximité du magasin.

Tous les éléments, même si un certain nombre sont communs à l'ensemble des magasins, peuvent ou non être présents en fonction de la situation propre de chaque magasin.

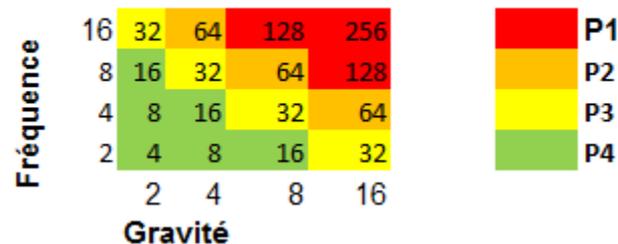
Projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)

Rappel concernant les règles de cotation

Gravité		
Note	Nom	Détail
2	Bénin	Inconfort, accident sans arrêt de travail
4	Important	Accident avec arrêt de travail mais sans séquelles
8	Grave	Accident ou maladies avec séquelles
16	Très grave	Accident avec invalidité permanente ou décès

Fréquence		
Note	Nom	Détail
2	Rare	Moins d'une fois par jour
4	Ponctuelle	Une à quelquefois par jour
8	Fréquente	Tous les jours, de nombreuses fois, exposition courte/discontinue
16	Permanente	Tous les jours, exposition longue et/ou continue

Matrice des priorités :



Projet de mise à jour du DUERP « type » des magasins dans le cadre du reconfinement national (crise sanitaire liée à la Covid-19)

Le DUERP est tenu à la disposition des collaborateurs, des représentants du personnel, du médecin du travail et des différentes personnes habilitées à le consulter.

Il est susceptible de mises à jour régulières (exemple : en fonction de l'évolution de la crise sanitaire Covid-19).

Nous informons systématiquement les représentants de proximité des sites concernés de chacune de ces mises à jour.